

Les organisations syndicales de la DGI SNUI-FDSU – SNADGI-CGT – SGI-FO CFDT-IMPOTS – SI-CFTC

janvier 2005

EVALUATION/NOTATION 2005

Faire face collectivement ...

Les organisations syndicales de la DGI n'ont cessé de dénoncer les tenants et les aboutissants de la réforme évaluation-notation : travail par objectifs, mise en concurrence des agents, introduction de la rémunération au mérite, outil d'accompagnement des réformes et restructurations, ...

Les personnels ont exprimé massivement, sous des formes d'action diverses, le rejet de cette réforme. La Direction générale a décidé de passer outre toutes les objections et de poursuivre sa mise en œuvre.

Pour 2005, les opérations de l'évaluation/notation 2005 vont débiter incessamment.

Chaque agent va être « convoqué » par son chef de service direct pour participer à l'entretien individuel. Celui-ci portera sur les résultats obtenus en 2004, sur les objectifs pour 2005, sur les conditions d'organisation et de fonctionnement du service, sur les besoins en formation, sur les perspectives d'évolution en terme de carrière et de mobilité. De plus, à cette occasion, chaque évaluateur deviendra le notateur pour donner le sens de l'évolution de la note chiffrée.

Agents de la DGI, il faut refuser de rentrer dans ce jeu de dupes et se serrer les coudes !

Il faut dénoncer la volonté de mises en cause individuelles alors que les dysfonctionnements relèvent de la seule responsabilité de nos responsables administratifs et politiques. Vous prendrez également très rapidement conscience que votre chef de service « évaluateur-notateur » mais aussi « évalué-noté » ne peut vraiment pas grand-chose pour répondre à vos souhaits de carrière ou de mobilité.

Il s'agit donc aujourd'hui, ensemble, de s'opposer à la mise en place de cette réforme régressive et d'agir pour la réouverture de ce dossier.

C'est pourquoi les organisations syndicales **SNUI-FDSU – SNADGI-CGT – SGI-FO
CFDT-IMPOTS – SI-CFTC** vous appellent :

➔ à vous réunir dans chaque service avec les représentants des personnels ;

➔ à préparer une interpellation collective (verbale et écrite) de votre chef de service, mais aussi et surtout de votre DSF et du Directeur Général (leur adresser les documents rédigés) ;

➔ à mettre en avant dans ce cadre toutes les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de l'ensemble de vos missions (organisation du service, réformes structurelles, évolutions législatives, définitions de priorité, manques de moyens en emplois et en matériels, conditions de travail, insuffisances de formation, absence de reconnaissance des qualifications, contentieux indemnitaires, insuffisance des remboursements de frais, etc ...), tous ces sujets relevant du « collectif » et devant être traités en tant que tels ;

➔ à définir, sur la base de décisions collectives, toutes autres formes d'initiatives contre la mise en œuvre de la réforme.

... pour être plus fort individuellement !